

Matinée de formation-débat

Le 26 novembre 2008

de 9h30 à 12h30 à la Maison de l'Avocat
11 rue de l'Indépendance 93000 BOBIGNY

Animée par Christophe BAUMGARTEN, Avocat.

La nouvelle rupture conventionnelle

La Loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 instaure un nouveau mode de rupture du CDI : la rupture conventionnelle. Ni démission ni licenciement, elle intervient d'un « commun accord » entre l'employeur et le salarié.

Qu'est ce que ce nouveau mode de rupture ajoute aux pratiques antérieures de ruptures négociées ?

Comment s'articule ce mode de rupture avec les règles relatives aux licenciements collectifs ?

Quelle marge de manœuvre pour le salarié qui est encore sous la subordination de l'employeur ?

Que reste-t-il de la protection des élus contre la rupture discriminatoire ?

Quel rôle peuvent jouer les instances représentatives du personnel afin d'accompagner les salariés qui négocient leur rupture et de rester vigilants sur l'emploi dans l'entreprise ?

Bulletin d'inscription ■ Formation-débat JDS Avocats ■ 26 novembre 2008

Noms des participants :

.....

Entreprise:

Nom et adresse de contact :

Courriel :

Téléphones : Fax :

- **Tarifs** : 100€ par participant extérieur et 50€ par participant inscrit par un comité d'entreprise ayant signé une convention d'assistance avec JDS Avocat (formation gratuite à partir du 3^{ème} participant inscrit par le même CE).
- **Pour vous inscrire** : formation@jdsavocats.com ■ Tél. : 01.48.96.14.48. ■ Fax : 01.48.96.13.27.